

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 9–13 novembre 2009**

## **RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

**Point 5 de l'ordre du  
jour**



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.2/2009/5(A,B,C,F,G)/3/Rev.1**

9 novembre 2009

ORIGINAL: ANGLAIS

## **RAPPORT DU COMITÉ FINANCIER DE LA FAO**

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (WFP/EB.2/2009/5-A/1)
- État d'avancement de l'examen du cadre de financement du PAM (WFP/EB.2/2009/5-B/1)
- Nomination des membres du Comité d'audit (WFP/EB.2/2009/5-C/1 et WFP/EB.2/2009/5-C/1/Add.1)
- Politique et directives de placement du PAM (WFP/EB.2/2009/5-F/1)
- Rapport d'activité sur le projet WINGS II (WFP/EB.2/2009/5-G/1)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



CL 139/2 Rev.1

Novembre 2009



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

F

## CONSEIL

### Cent trentième-neuvième session

Rome, 17 – 21 mai 2010

Rapport de la cent trentième session du Comité financier  
Rome, 2 – 3 novembre 2009

### Table des matières

	Paragraphes
Introduction	1-7
Questions concernant le Programme alimentaire mondial	8-33
PLAN DE GESTION DU PAM POUR L'EXERCICE BIENNAL (2010-2011) (WFP/EB.2/2009/5-A/1)	8-18
ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'EXAMEN DU CADRE DE FINANCEMENT DU PAM (WFP/EB.2/2009/5-B/1)	19-22
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT (WFP/EB.2/2009/5-C/1 ET WFP/EB.2/2009/5-C/1/ADD.1)	23-24
POLITIQUE ET DIRECTIVES DE PLACEMENT DU PAM (WFP/EB.2/2009/5-F/1)	25-28
RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LE PROJET WINGS II (WFP/EB.2/2009/5-G/1)	29-33



Questions diverses	34-40
DATE ET LIEU DE LA CENT TRENTE ET UNIÈME SESSION	34
TOUTES AUTRES QUESTIONS	35-39
COMPTE RENDU SUR LA VISITE RÉALISÉE EN ÉTHIOPIE EN 2009 PAR LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS DE PAYS D'AFRIQUE	35-39



**RAPPORT DE LA CENT TRENTIÈME SESSION DU COMITÉ FINANCIER**  
2 – 3 novembre 2009

**Introduction**

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur sa cent trentième session.
2. Ont assisté à la session les représentants ci-après:  
Président: M. Yasser A. R. Sorour (Égypte)  
Vice-Président: M. Michael Glover (États-Unis d'Amérique)  
Membres: M. MOUNGUI MÉDI (Cameroun)  
S.E. M. Li Zhengdong (Chine)  
M. Søren Skafte (Danemark)  
M. Jean-Jacques Soula (France)  
M. Eckhard W. Hein (Allemagne)  
S.E. M. Jorge E. Chen Charpentier (Mexique)  
M. Roberto Sabiiti (Ouganda)
3. Le Comité a relevé que le Pakistan et le Panama n'étaient pas représentés à la cent trentième session. Il a noté également que c'était la troisième session consécutive dont le Pakistan était absent. En outre, le Comité a été informé du fait que S.E. M. Jorge E. Chen Charpentier (Mexique) serait remplacé, pendant une partie de la 130<sup>e</sup> session, par Mme Claudia Cecile de Mauleon Medina. Un résumé des qualifications de Mme de Mauleon Medina figure dans l'additif au présent rapport (CL 139/2-Add.1).
4. Le Comité a agréé une proposition de modification de l'ordre du jour de la session tendant à l'effet d'y ajouter au titre du point 11 – *Toutes autres questions* – un sous point intitulé *Compte rendu sur la visite réalisée en Éthiopie en 2009 par les Représentants permanents de pays d'Afrique*.
5. Le Comité a décidé, en application du paragraphe 3 de l'article II de son Règlement intérieur, de permettre à tous les États Membres d'assister aux débats de sa 130<sup>e</sup> session en qualité d'observateurs sans droit à la parole.
6. Le Comité s'est dans l'ensemble félicité de la précision et de la qualité des documents que lui a présentés le Programme alimentaire mondial (PAM) et a également salué les efforts déployés pour leur préparation.
7. Le Comité a fait observer que la soumission tardive du projet de Plan de gestion pour l'exercice biennal rendait nécessaire l'approbation par le Conseil d'administration d'une dérogation à l'article 9.2 du Règlement financier.

**Questions concernant le  
Programme alimentaire mondial**

**PLAN DE GESTION DU PAM POUR L'EXERCICE  
BIENNAL 2010-2011 (WFP/EB.2/2009/5-A/1)**

8. Le Comité a pris note des besoins budgétaires du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011, qui se chiffraient au total à 9,42 milliards de dollars, dont 8,37 milliards de dollars au titre des opérations (le Comité a relevé que le montant de 8,37 milliards de dollars projeté pour les besoins opérationnels,



à l'exclusion de toute provision pour situations d'urgence imprévues, impliquait une augmentation de 54 pour cent par rapport au Plan de gestion initial pour 2008–2009); un montant de 476 millions de dollars proposé pour le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP), fondé sur des prévisions de recettes de 7,5 milliards de dollars; des dépenses non récurrentes de 69 millions de dollars, ainsi que des ressources extrabudgétaires de 506 millions de dollars. Le Comité a relevé que le nombre attendu de 83 millions de bénéficiaires représentait une réduction de 8 pour cent par rapport à 2008–2009.

9. Le Comité a noté que le budget AAP de 476 millions de dollars était établi en fonction du niveau des ressources escomptées, ce qui explique que le montant proposé représente une augmentation de 15,2 pour cent par rapport au chiffre indiqué dans le Plan de gestion initial pour 2008–2009.

10. Le Comité a noté que les projets de développement devraient augmenter en valeur, quoi que l'on s'attende à ce que le taux soit inférieur à celui d'autres catégories d'activités, comme les opérations d'urgence.

11. S'agissant de savoir si l'hypothèse d'une couverture de 84 pour cent des dépenses n'était pas trop ambitieuse étant donné la conjoncture économique mondiale actuelle, le Comité a pris note que l'hypothèse de financement de 3,75 milliards de dollars par an (soit 7,5 milliards de dollars pour l'exercice biennal) était similaire au financement attendu pour l'année en cours (2009) et représentait une baisse sensible par rapport à 2008, année où les entrées au titre des contributions ont dépassé 5 milliards de dollars. Le pourcentage de couverture représentait aussi une baisse par rapport au niveau traditionnellement retenu de 90 pour cent.

12. Tout en prenant note de la baisse attendue du nombre des bénéficiaires à 83 millions pour la période 2010–2011, alors que le chiffre prévu dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008–2009 était de 90 millions, le Comité a relevé que le comptage des bénéficiaires tel que défini par le PAM n'était pas affecté par la durée des programmes d'aide alimentaire. Le Comité a en outre noté l'augmentation de 11 pour cent du volume proposé par rapport au chiffre indiqué dans le Plan de gestion initial 2008–2009. Le Comité s'est interrogé sur la pertinence de considérer le nombre de bénéficiaires comme un indicateur d'impact des activités du PAM.

13. Le Comité a noté que le PAM mènerait des opérations dans 73 pays et maintiendrait des bureaux dans cinq pays où il était présent mais où il ne conduisait pas d'interventions. Alors que le Comité émettait des réserves sur le rôle de ces cinq bureaux, il a été informé que leur présence avait pour objet de surveiller la situation de la sécurité alimentaire dans les pays concernés. Le Comité a recommandé que dans tous les cas la présence dans les pays soit fondée sur une étude et une évaluation appropriées au niveau des pays, et qu'une stratégie de sortie fiable soit mise en place dès le début. Le Comité a pris note que la présence actuelle du PAM dans les différents pays reposait sur les demandes émanant des gouvernements hôtes; les besoins d'aide alimentaire étayés par les évaluations des besoins; les opérations au titre des programmes; et les perspectives de financement. Le Comité a constaté, en se référant au tableau III.4 figurant dans le document, que l'appui financier alloué sur le budget AAP aux bureaux de pays plus petits avec un niveau d'opérations plus réduit était plus élevé que pour les bureaux plus importants avec des opérations de plus grande envergure, lesquels recevraient davantage de fonds au titre des coûts d'appui directs (CAD).

14. Le Comité s'est félicité de la décision qui avait été prise de présenter les besoins non prévus dans une annexe plutôt que dans une section du projet de budget.

15. Le Comité a demandé un complément d'information concernant la stratégie de couverture suivie par le PAM. Le Secrétariat a précisé que le dispositif de couverture s'était avéré utile en ce sens qu'il avait éliminé un élément d'incertitude du processus de planification, et a expliqué que cette stratégie avait été mise en oeuvre après avoir été approuvée par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle de 2008.



16. Le Comité a considéré que certains des tableaux figurant dans le document n'étaient pas très clairs. Le Comité a reçu du Secrétariat l'assurance qu'il tenterait d'améliorer la présentation des tableaux et le texte. Le Secrétariat a expliqué que le document devait répondre aux besoins de différentes catégories de lecteurs, de sorte que des compromis étaient parfois nécessaires. Les coûts d'appui indirects (CAI), par exemple, étaient inclus pour référence dans le chapitre sur les coûts opérationnels (Chapitre II) pour faciliter le dialogue avec les donateurs, alors que d'un point de vue budgétaire la justification des CAI relève du chapitre sur les dépenses AAP (Chapitre III). Le contenu du plan devait aussi satisfaire aux prescriptions du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) en matière d'harmonisation et aux dispositions du Règlement financier.

17. Le Comité a souhaité savoir quelle était la méthode suivie pour calculer le taux de recouvrement des CAI et pourquoi elle aboutissait à un taux de presque exactement 7 pour cent. Le Secrétariat a expliqué que le taux de recouvrement des CAI était calculé conformément à la méthodologie approuvée<sup>1</sup> et a recommandé sur cette base<sup>2</sup> que le taux de recouvrement des CAI soit fixé à 7 pour cent pour 2010–2011, recommandation à laquelle le Comité a souscrit.

18. Le Comité a pris note de l'assurance réitérée par le Secrétariat que l'avance de 4,5 millions de dollars provenant du secteur privé pouvait être absorbée par le Fonds général.

### **ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'EXAMEN DU CADRE DE FINANCEMENT DU PAM (WFP/EB.2/2009/5-B/1)**

19. Le document concernant *l'État d'avancement de l'examen du cadre de financement du PAM* a été publié à des fins d'information en attendant la suite des consultations.

20. Le Comité s'est dit préoccupé par la qualité de la traduction du document dans certaines langues.

21. Le document a été bien accueilli par les membres du Comité, et le calendrier indiqué dans le document a été approuvé.

22. Le Secrétariat a précisé, en ce qui concerne le respect des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) que, dans toute la mesure possible, le PAM avait en 2009 suivi les méthodes comptables appliquées en 2008; et qu'il procédait actuellement à la clôture des comptes pour les neuf premiers mois de 2009, dont le résultat devrait donner une solide indication sur le stade atteint dans l'observation des normes IPSAS pour l'année en cours.

### **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT (WFP/EB.2/2009/5-C/1 ET WFP/EB.2/2009/5-C/1/ADD.1)**

23. Le Comité financier a examiné le document intitulé *"Nomination des membres du Comité d'audit"* et a apporté son soutien à la candidate dont la Directrice exécutive avait recommandé au Conseil d'administration d'approuver la nomination.

24. Le Comité a noté la grande valeur de la candidate et a jugé satisfaisante la procédure suivie pour sa sélection. Le Comité a en outre relevé que les deux zones géographiques ciblées pendant le processus de sélection étaient l'Afrique et l'Europe orientale. Il a préconisé que pour les recommandations futures, le Secrétariat demande l'avis du Président du Comité d'audit.

<sup>1</sup> Réf. WFP/EB.2/2009/5-A/1, par. 262.

<sup>2</sup> Réf. WFP/EB.2/2009/5-A/1, par. 264.



## **POLITIQUE ET DIRECTIVES DE PLACEMENT DU PAM (WFP/EB.2/2009/5-F/1)**

25. Le Secrétariat a présenté le rapport sur la *Politique et les directives de placement du PAM* qui était soumis à la demande du Comité financier et du Conseil d'administration lors des débats sur les comptes annuels vérifiés tenus à la session annuelle du Conseil. Les états financiers établis selon les normes IPSAS ont donné un nouvel éclairage sur la composition des placements du PAM et le produit dégagé, tout en faisant ressortir l'impact de la crise financière mondiale à la fin de l'année 2008 par la prise en compte des pertes latentes.

26. Le Secrétariat a indiqué que les effets de la crise financière étaient limités et temporaires, et a informé le Comité que la performance des placements avait été solide pendant les huit premiers mois de 2009, avec un rendement se montant à 27 millions de dollars depuis le début de l'année, du fait qu'une grande partie des pertes latentes comptabilisées en 2008 se sont trouvées compensées. Le processus de réduction des risques des portefeuilles de placement s'est poursuivi avec l'application de directives de placement plus prudentes et la réduction des titres du segment ancien.

27. Le Secrétariat a donné les précisions ci-après en réponse aux questions soulevées par des membres du Comité:

- S'agissant de la gestion des placements, le PAM a coopéré avec les autres organismes ayant leur siège à Rome dans le cadre de la participation croisée aux comités des placements des différentes institutions et dans celui des procédures de passation des marchés conjoints pour les services financiers. Un nouveau groupe de travail des Nations Unies chargé de la trésorerie commune a été créé cette année pour favoriser le partage des connaissances et déterminer les domaines où mettre en place des services conjoints.
- Des critères de performance et des objectifs de rendement ont été incorporés dans les contrats passés avec les gestionnaires de portefeuille et la politique de placement établit des orientations précises pour l'examen de la performance effectué par le Comité des placements à un rythme trimestriel. Le Secrétariat a été encouragé à continuer d'accueillir des membres extérieurs dotés de l'expérience professionnelle voulue au sein du Comité des placements pour qu'il dispose de l'expertise nécessaire.
- Les Fonds pour les prestations dues aux employés ont été placés séparément pour faire face aux obligations des régimes de prestations dues aux employés et le produit de ces placements n'a été utilisé qu'à cette fin. Le Secrétariat est en train d'achever une étude de l'actif et du passif des Fonds pour les prestations dues aux employés afin de déterminer la gestion la plus appropriée du placement de ces fonds et les options de financement.
- La portée géographique des placements du PAM n'était limitée que par les directives de placement, s'agissant en particulier du risque de crédit, car les paramètres de tolérance des risques prévus par la politique et les directives de placement du PAM sont très prudents.

28. Sur la base des informations données, le Comité a accueilli favorablement le rapport.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LE PROJET WINGS II (WFP/EB.2/2009/5-G/1)**

29. Le Comité a félicité le PAM pour le lancement réussi du projet et a salué la mise en place d'un système d'auto-apprentissage en ligne.

30. Le Comité a noté que la méthodologie et le cadre d'évaluation des avantages de WINGS II seront présentés au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2010. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'engagement pris par le Secrétariat de fournir le calendrier et les coûts des améliorations figurant au programme de travail qui ont été reportées et n'ont pas été incluses dans l'édition 2009, et de présenter une synthèse à la session annuelle de 2010 du Conseil d'administration.

31. Le PAM a souligné qu'il présidait un groupe SAP composé d'institutions des Nations Unies et d'organismes multilatéraux dont le progiciel de gestion intégré reposait sur le système SAP. Le Comité a demandé comment la mise en œuvre de WINGS II et l'expérience du PAM pouvaient bénéficier à d'autres organismes des Nations Unies et entraîner des économies à l'échelle du système des Nations Unies.



32. Le Comité a demandé pourquoi l'édition 2010 n'était pas incluse dans le plan de gestion proposé. Le Secrétariat a expliqué qu'il était pleinement convaincu des mérites des éditions annuelles et qu'il étudiait déjà la meilleure façon de hiérarchiser les demandes déjà accumulées en se fondant sur: les justifications des activités concurrentielles; la capacité du PAM à assimiler les changements; et le choix du mécanisme de financement le plus adapté entre le budget AAP et les CAD. Ces aspects figureront dans la présentation qui sera faite au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2010.

33. Le Comité a demandé si le coût afférent aux éléments reportés qui n'ont pas été inclus dans l'édition 2009 était inclus dans le budget total de mise en service de 56,5 millions de dollars. Le Secrétariat a précisé que le financement de ces éléments n'était pas compris dans le budget de mise en service. Toutefois, un montant de 1,5 million de dollars avait été mis de côté pour assurer la mise en service d'un modèle pilote du système de gestion logistique SAP qui pourrait être amené à remplacer le système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS).

## **Questions diverses**

### **DATE ET LIEU DE LA CENT TRENTE ET UNIÈME SESSION**

34. Le Comité a été informé qu'il était provisoirement prévu que la cent trente et unième session se tiendrait à Rome du 12 au 16 avril 2010. Les dates de la session seraient arrêtées de façon définitive en consultation avec le Président.

## **Toutes autres questions**

### **COMPTE RENDU SUR LA VISITE RÉALISÉE EN ÉTHIOPIE EN 2009 PAR LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS DE PAYS D'AFRIQUE**

35. Le membre du Comité originaire d'Ouganda a rendu compte à ses collègues de sa mission en République fédérale démocratique d'Éthiopie qui s'est déroulée du 16 au 25 octobre 2009.

36. L'équipe était composée de membres provenant de 10 pays africains invités par le Gouvernement de l'Éthiopie en collaboration avec le bureau de pays du PAM.

37. L'objectif de la mission était de visiter les projets du Gouvernement dans les parties nord et sud du pays. La mission s'est concentrée sur des questions telles que la sécurité alimentaire, le stress environnemental et la dégradation due à l'érosion des sols. En outre, la mission a visité quelques-uns des projets appuyés par le PAM dans le cadre du programme Vivres contre travail qui portent notamment sur la construction de barrages de retenue et de bassins hydrologiques. Ces projets avaient pour résultats bénéfiques, entre autres, de relever le niveau de la nappe phréatique pour permettre le creusement de puits peu profonds, de maîtriser l'érosion et d'enrayer la dégradation de terres fragiles.

38. Certains projets étaient exécutés par le PAM en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et le Gouvernement local dans le contexte d'un cadre stratégique gouvernemental.

39. Le Comité a recommandé que les membres conduisent davantage de missions sur le terrain pour mieux comprendre la réalité des projets qu'ils approuvent au niveau du Comité.

